

LE 13 DÉCEMBRE 2007

**LES CONSERVATEURS PERMETTENT QUE DES DÉCHETS MINIERES
DÉTRUISENT DES LACS, DÉPLORE LE NPD**

OTTAWA – Aujourd'hui, le porte-parole du NPD en matière de pêches et océans, Peter Stoffer (Sackville-Eastern Shore), a exhorté le ministre des Pêches, Loyola Hearn, à cesser de permettre aux compagnies minières de déposer leurs résidus miniers toxiques dans des lacs sains.

« Il faut que les conservateurs cessent de permettre que des lacs sains deviennent des dépotoirs de déchets miniers, a dit le député Stoffer. Le ministère des Pêches et des Océans et Environnement Canada sont prêts à permettre que deux masses d'eau en parfaite santé et pleines de poissons au Nunavut (le lac Second Portage et le lac Tail) soient détruites en permettant aux compagnies minières d'y déposer leurs résidus. »

« Je demande instamment au ministre Hearn de mettre fin à cette pratique, a dit le député Stoffer. De plus, je veux lui demander pourquoi l'industrie minière se voit accorder une permission spéciale d'utiliser des lacs pleins de poissons comme leur poubelle. Il faudrait exiger que toutes les opérations minières aient des bassins de résidus séparés et fermés qui ne détruisent pas les écosystèmes aquatiques ou les masses d'eau douce en santé. »

Ces lacs sains risquent d'être détruits s'ils figurent sur l'annexe 2 du Règlement sur les effluents des mines de métaux en vertu de la *Loi sur les pêches*, qui désigne certains lacs comme étant des bassins de résidus miniers. Si un amendement réglementaire est approuvé, les deux lacs au Nunavut se joindront à deux lacs pleins de truite et de saumon à Terre-Neuve et Labrador qui se font actuellement détruire par les déchets miniers suite à un amendement similaire aux règlements en 2006.

« C'est tout à fait inacceptable que les précieux habitats d'eau douce du Canada soient donnés à l'industrie minière comme solutions de gestion des déchets bon marché, a dit Catherine Coumans de Mines alerte Canada, et c'est une insulte que les Canadiens ne puissent pas participer à la prise de ces décisions. »

Conformément à une directive du ministère des Pêches et des Océans, Environnement Canada prévoit une courte « séance d'information » en janvier suite à laquelle le ministère proposera un amendement réglementaire à la *Loi sur les pêches*. Pêches et Océans examinera la plupart de ces projets dans le cadre d'évaluations environnementales au niveau de l'examen général, pour lesquelles la participation du public est limitée.

« J'ai peur que d'autres lacs sains soient sacrifiés partout au pays si cette pratique persiste, a souligné le député Stoffer. C'est une pratique honteuse qui va à l'encontre de l'esprit de la *Loi sur les pêches*, en vertu de laquelle le dépôt de substances nocives (toxiques ou nuisibles) dans des eaux fréquentées par les poissons est interdit. »

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :
Holly Brown, bureau de Peter Stoffer, député, 613-995-5822